



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 060-216003756-20260509-05_2026_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE MAREST SUR MATZ Département de l'Oise
Séance ordinaire du 9 mai 2026 11h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Présents : MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, HAVARD Corinne, LEGAY Sophie, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absents excusés :

SCHOUTEETEN Nicolas qui donne pouvoir à Marc SEGRE
LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à Mme Christelle AUMONT
GOY Gaël qui donne pouvoir à Mme Sophie LEGAY

Secrétaire de séance : Mme Corinne HAVARD

Date de la convocation :
04/05/2026
Date d'affichage : 04/05/2026
Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 8
- pouvoirs : 3
- suffrages exprimés : 11

Délibération 05.2026.05

Objet - renouvellement de la commission communale des impôts

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1650 relatif à la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée à la suite du renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant que dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée :

- du Maire ou de son adjoint délégué, président ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Considérant que ces commissaires doivent être désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal, en nombre double nécessitant ainsi une liste de 24 noms permettant une représentation équitable en termes d'imposition aux taxes locales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

ÉTABLIT la liste suivante (l'ordre des personnes indiquées n'a pas de valeur indicative)

1. Mme Christelle AUMONT
2. Mme Julie CARPENTIER
3. Mme Carole CUZA
4. M. Christophe DEMEESTER
5. Mme Stella LEFEVRE
6. M. Albert FONTAINE
7. M. Jean-François GODBERT
8. M. David HANOCQUE
9. Mme Sabine HAUTION
10. Mme Viktoriat VALLAT
11. Mme Caroline LANDA
12. M. Alain LECLERE
13. Mme Corinne HAVARD
14. Mme Mélissa MAILLET

15. M. Antoine HEMARD
16. Mme Caroline GOUEZ
17. Mme Martine SEGRE
18. Mme Elodie GAUDEFROY TRUEBA
19. Mme Marie-Christine VETU
20. Mme Marie-Hélène VIGOGNE
21. M. Joel VETU
22. Mme Catherine BONICHOT
23. M. Franck MICHOTTE
24. M. Ludovic BARBOSA

PRÉCISE :

Que ces personnes remplissent les conditions requises, à savoir :

- être âgées de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

DIT :

Que la présente délibération sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour suite à donner.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 09/05/2026

Maire – M. Florian VERNEY



Secrétaire de Séance – Mme Corinne HAVARD